

Augmentation de capital annoncée

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine/
22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis -

Identifiant Unique : 0001629N

La Société Assurances Maghrebias S.A porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15 Mai 2026**, a décidé d'augmenter le capital social de la société de **45.000.000 dinars** à **55.000.000 dinars** et ce, par incorporation de réserves facultatives d'un montant de **10.000.000 dinars**.

Cette augmentation du capital sera réalisée par la création et l'émission de **1.000.000 actions nouvelles**, d'une valeur nominale de **dix (10) dinars** chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison de **deux (2) actions nouvelles gratuites** pour **neuf (9) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15 Juin 2026**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 1.000.000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2026** et seront directement assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes de la Société Assurances Maghrebias S.A seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **15 Juin 2026**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **15 Juin 2026** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **15 Juin 2026**.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **15 Juin 2026**.